Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260326-2026_03_028-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 26 MARS 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	1	18	19

Date de la convocation : 18/03/2026
Date d'affichage : 19/03/2026

VOTE

A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : DUPLESSIS Fabien

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix-huit mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, AMAND Erik, ANDRÉ Hervé, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, DUPLESSIS Fabien, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GUEN Sarah, LE GULUDEC Antoine, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 1 : GUYONVARCH David pouvoir à LE GULUDEC Antoine
Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-03-028

RECRUTEMENT SAISONNIER POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

Monsieur le Maire, explique que le centre de loisirs sans hébergement sera ouvert à l'accueil cet été du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026 inclus. Pour faire face aux besoins d'encadrement, il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animateurs par le recrutement de 3 saisonniers au grade d'adjoint d'animation territorial échelon 1 catégorie C pour les besoins suivants :

- Du 3 juillet 2026 au 31 juillet 2026 pour 182.45 heures.
- Du 3 juillet 2026 au 31 juillet 2026 pour 180.15 heures.
- Du 3 juillet 2026 au 31 juillet 2026 pour 135.30 heures.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut et majoré en vigueur pour l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animateur territorial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Créé 3 postes non permanents pour accroissement saisonnier tels que présentés pour exercer les missions d'animateur au Centre de Loisirs Sans Hébergement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents
- Inscrit les crédits nécessaires au budget.

Voté à l'unanimité par 19 voix Pour,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Fabien DUPLESSIS **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 26 mars 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.